

CDEN 16 OTOBRE 2024
ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE - HORAIRES RENTREE 2024-2025

A- Ajustements d'horaires :

1-dans le cadre du renouvellement

- Ecole élémentaire La chevalière Béziers (4 jours)	08h45 - 11h45 / 13h45 - 16h45
- Ecole maternelle Madiba Castelnau Le Lez (4 jours)	08h45 - 11h45 / 13h45 - 16h45
- Ecole maternelle Vert Parc Castelnau Le Lez (4 jours)	08h45 - 11h45 / 13h45 - 16h45
- Ecole primaire du Bouscarou Cers (4 jours)	08h45 - 12h00 / 13h45 - 16h30
- Ecole élémentaire Gustave Courbet Lune-Viel (4 jours)	08h40 - 11h55 / 14h05 - 16h50
- Ecole maternelle Vincent Van Gogh Montpellier (4 jours)	08h30 - 12h00 / 14h00 - 16h30
- Ecole maternelle Jeanne Baret Murviel Les Montpellier (4 jours)	08h35 - 12h00 / 14h00 - 16h35

2-hors demande de renouvellement

- Ecole primaire de la Pivoine Officinale Graissessac (4 jours)	08h40 - 11h55 / 13h35 - 16h20
- Ecole maternelle Les Péquelets Saint Brés (4 jours)	08h30 - 12h00 / 13h55 - 16h25
- Ecole primaire Georges Brassens Villeneuve Les Béziers (4 jours)	08h30 - 12h00 / 14h00 - 16h30

B - Commune en dérogation 4 jours depuis la rentrée 2021 (3 ans) et devant se prononcer pour la rentrée 2024 :

374 écoles, 118 communes concernées

374 écoles se sont prononcées pour le renouvellement de la semaine de 4 jours pour 3 ans

- 367 écoles avec des horaires identiques
- 7 écoles avec des horaires modifiés

(Décret n° 2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D. 521-12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020)

C - Communes restant à 4,5 jours (OTS = 5h30 maximum) :

JACOU (2 écoles)	IEN CASTELNAU LE LEZ
SAINT-JEAN-DE-FOS (1 école)	IEN GIGNAC
SAUSSINES (1 école)	IEN CASTELNAU LE LEZ
TOURBES (1 école)	IEN PEZENAS
VENDRES (2 écoles)	IEN BEZIERS SUD